

Assemblée communale du 6 décembre 2012, 20.00 h, Centre visiteurs Mont-Terri de Saint-Ursanne

Président : Dominique Paupe, Président

Scrutateurs : Vincent Girardin et Jean-Claude Houlmann sont nommés scrutateurs.

Présents : 37 personnes sont présentes.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 septembre 2012
2. Rénovation de la patinoire d'Ajoie et du Clos du Doubs : accepter d'alimenter un fonds à raison de fr. 10.—/hab. pour les années 2013 à 2015, montant à verser annuellement au SIDP, sur la base des statistiques de la population à fin décembre de l'année précédente.
3. a) Dans le cadre du budget d'investissement, prendre connaissance et approuver les projets suivants, voter les crédits nécessaires aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et cas échéant contracter puis consolider les emprunts indispensables :
 1. Hôtel de Ville, réfection de l'appartement du 2^e étage, fr. 58'000.—
 2. Forêts : réalisation de la carte des stations, fr. 50'000.—b) Prendre connaissance et approuver le budget 2013, fixer la quotité d'impôt et le prix des taxes communales.
4. Informations communales
5. Divers

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 septembre 2012 est approuvé tacitement.

2. Rénovation de la patinoire d'Ajoie et du Clos du Doubs

Albert Piquerez, Maire, présente le dossier. Il rappelle en préambule que la patinoire d'Ajoie et du Clos du Doubs appartient aux communes d'Ajoie, qui ont payé jusqu'à 2010 la dette existante tandis que Porrentruy assume, par convention et jusqu'en 2015, les frais de fonctionnement et d'investissement. Les infrastructures actuelles ne sont plus adaptées et des investissements seront à court terme nécessaires. Plusieurs projets sont en préparation à ce sujet et une partie du financement sera à charge des propriétaires.

L'entrée en matière est approuvée.

Albert Piquerez explique encore qu'il n'est pas possible de dire aujourd'hui sous quelles formes (architecturale, juridique, etc.) la future patinoire se présentera et que son prix n'est donc pas non plus connu. Il ajoute encore que les communes, en tant que propriétaires, seront appelées à assurer une partie du financement de la future réalisation. La participation cumulée des communes a d'ores et déjà été plafonnée à fr. 862'000.—/année, représentant pour Clos du Doubs un montant de fr. 29'000.—, couvrant l'annuité de la dette et les frais d'exploitation.

Il est proposé la création d'un fonds pour financer les études et les premiers investissements. Ce fonds serait alimenté à raison de fr. 10.—/habitant/année durant 3 ans. Cela représente fr. 13'000.— par année pour Clos du Doubs. C'est sur ce point que l'Assemblée doit se prononcer.

Il est précisé encore que les communes qui ne contribueront pas à l'alimentation du fonds de 2013 à 2015 devront rattraper ultérieurement leur quote-part.

Il est confirmé à Michel Burket que le vote de ce jour porte sur une dépense de fr. 13'000.— pour les années 2013, 2014 et 2015.

Jean-Paul Lachat s'inquiète du coût futur à charge de la Commune, selon le projet de patinoire qui sera retenu. Albert Piquerez explique que la participation des communes a d'ores et déjà été plafonnée et que leur contribution ne dépassera pas ce quota, quelque soit le coût du projet retenu. En l'occurrence, le plafond représente une dépense de fr. 29'000.— par année à charge de la Commune. M. Piquerez ajoute encore que toutes les communes sont actuellement membres du SIDP.

Gabriel Willemin partage les inquiétudes de M. Lachat. Il souhaite savoir si l'Assemblée communale aura à se prononcer ultérieurement sur l'adhésion définitive au projet, au travers du vote des crédits à charge des collectivités. Albert Piquerez répond par l'affirmative, expliquant que la décision de ce jour ne porte que sur l'alimentation d'un fonds durant 3 ans.

Albert Piquerez explique encore que la répartition entre les Communes des coûts de fonctionnement se fera selon le système des isochrones, soit un tarif dégressif en fonction de l'éloignement des communes.

Il indique encore à Erwin Piquerez que les demandes d'utilisation de la patinoire dépassent actuellement le temps à disposition. Il ne connaît pas les tarifs d'utilisation.

Il est précisé que le fonctionnement de la patinoire est pour l'instant assuré par la commune de Porrentruy. Albert Piquerez confirme encore à Jean-Paul Lachat que les décisions du SIDP sont imposables à tous les membres dès que 2 tiers de ceux-ci les approuvent.

Au vote, le point est approuvé à la majorité des personnes présentes, moins 2 avis contraires.

3. a) 1. Hôtel de Ville, rénovation de l'appartement

Ephrem Theurillat, Conseiller communal, présente le dossier. Il explique qu'il s'agit du logement au 2^e étage de l'Hôtel de Ville, qui ne bénéficie pour l'instant pas d'une cuisine agencée et dispose d'une vieille salle de bains.

L'entrée en matière est approuvée.

M. Theurillat explique que les travaux concerneront l'agencement de la cuisine et la modernisation de la salle de bains (carrelage, peinture, électricité), pour un coût de fr. 58'000.—.

Il explique que la hausse de loyer sera calculée selon les critères légaux ordinaires et que seules les améliorations sont prises en compte dans le calcul et pas la totalité de l'investissement. Il ajoute que le loyer avait déjà été adapté avant l'arrivée du locataire actuel, suite à des travaux.

Au vote, ce point est approuvé à la majorité des personnes présentes, sans avis contraire.

3. a) 2. Carte des stations forestières

Maurice Altermath, Conseiller communal, présente le dossier. Il explique les buts des cartes des stations et précise que cette réalisation est exigée par la Confédération pour que les projets de sylviculture de protection soient subventionnés.

L'entrée en matière est approuvée.

M. Altermath indique que la carte sera réalisée pour le territoire de Saint-Ursanne et Montmelon, sur une surface totale de 560 ha, pour un prix de fr. 50'000.—. Le financement sera assuré par une subvention cantonale de fr. 77.--/ha (fr. 43'000.--) et un retrait des fonds forestiers pour le solde. La dette sera donc nulle.

Bernard Berthold souhaite connaître la plus-value qu'offrira cette carte. Maurice Altermath explique que la réalisation de la carte a pour objectif de pérenniser l'octroi des subventions par la Confédération.

M. Altermath ajoute que la réalisation de cartes pour les autres secteurs de la Commune n'est pour l'instant pas à l'ordre du jour. Il précise qu'il s'agira des premières cartes de ce type pour Clos du Doubs.

Au vote, ce point est approuvé à la majorité des personnes présentes, avec 2 avis contraires.

3 b) Budget de fonctionnement 2013

Philippe Burket, caissier communal, présente le dossier. Il explique que le budget 2013 est établi selon les besoins de la Commune et les indications du Canton. Il a été soumis et validé par la commission des finances.

L'entrée en matière est approuvée.

Le Caissier présente dans le détail et rubrique après rubrique les éléments composant le budget 2013. À la rubrique 0910.400.01, le Conseil propose de modifier le revenu des personnes physiques à la hausse (+ 74'000.—) en raison du report à 2014 de l'entrée en vigueur de la baisse de la taxation des couples mariés.

Sur ces bases, soit une

Quotité d'impôt	2.1
Macaron de stationnement	CHF 10.—/mois
Taxe cadastrale	0.3 % de la valeur officielle
Taxe immobilière	1.3 % de la valeur officielle
Taxe des chiens	CHF 30.—/chien (agriculteur) ; CHF 40.—/chien (autres propriétaires)
Taxe d'épuration*	
Taxe de base (par abonné)	CHF 80.—
Prix du m³	CHF 1.05/m ³
Taxe d'eau *	
Compteur	CHF 20.—/appareil
Taxe de base	CHF 80.—/abonné
Consommation	CHF 1.60/m ³

*TVA en plus

le budget boucle avec un excédent de charges de fr. 102'400.—.

Le caissier confirme à Bernard Berthold que l'on retirera fr. 40'000.— du fonds des chemins pour financer l'entretien ordinaire annuel des chemins communaux.

Il est confirmé à Gabriel Willemin que le budget d'investissement comprend uniquement des crédits déjà votés.

Le caissier indique encore à Gabriel Willemin le principe de la répartition des charges de l'action sociale. Cela explique le montant de fr. 130'000.— inscrit en recettes et correspondant au remboursement par le Canton des frais d'assistance avancés par la Commune en 2012.

Gabriel Willemin signale que le report de l'entrée en vigueur à 2014 de la modification de la loi d'impôt concernant la taxation des couples mariés doit encore être approuvé en 2^e lecture au Parlement.

Au vote, la modification proposée du poste 0910.400.01 est approuvée sans avis contraire.

Au vote, la quotité et les taxes sont approuvées telles que présentées et décrites ci-dessus. Le budget 2013 est ensuite approuvé sans avis contraire, avec un découvert de fr. 102'400.—.

4. Informations communales

Le caissier présente le décompte final des projets suivants :

Objet	Crédit	Décompte	Coût net	Financement
Etude chauffage à distance	Fr. 43'000.—	Fr. 36'932.40	Fr. 36'932.40	Rembt par EBL
Projet Enjoy, réfection façades et signalisation	Fr. 400'000.—	Fr. 349'658.30	Fr. 244'647.30	Prêt PNR : 200'000.— Solde : emprunt

Ecole St-Ursanne + Epauvillers, isolation toitures	Fr. 95'000.—	Fr. 77'432.05	Fr. 2'707.05	Amortissement 2012
Appartement la Chapelle, Epiquez	Fr. 36'000.—	Fr. 52'393.65	Fr. 52'393.65	Emprunt / location
Ecole Epauvillers, remplacement fenêtres	Fr. 27'000.—	Fr. 26'115.—	Fr. 26'115.—	Emprunt
WC publics	Fr. 160'000.—	Fr. 160'366.85	Fr. 140'366.85	Taxe de séjour : 100'000.— Solde : emprunt

Albert Piquerez, Maire, donne quelques informations au sujet du dossier Benteler Automotive SA. Il signale notamment qu'à la suite de l'incendie d'octobre dernier, les services du Canton ont rendu diverses décisions visant à l'assainissement des installations de l'entreprise. En parallèle, la commission de médiation existante et regroupant des représentants de la Commune, d'ENV, des riverains et de l'entreprise poursuivra son travail. De plus, la Commune veillera à suivre l'évolution du dossier, en particulier quant au respect des décisions rendues par l'Etat.

M. Piquerez précise à Michel Maître que plusieurs services du Canton sont impliqués. La conduite du groupe de travail cantonal est assurée par le Ministre Receveur.

Jean-Paul Lachat souhaite savoir à qui s'adresser lorsque l'on constatera à l'avenir des fumées et des odeurs. Albert Piquerez rappelle que l'assainissement n'est pas encore terminé et que des fumées ou des odeurs pourront encore être senties ces prochains mois. Il ajoute que si les mesures ordonnées ne sont pas exécutées, l'Office de l'environnement interviendra conformément aux dispositions légales en vigueur, soit pour pénaliser l'entreprise (amendes, plaintes) et les faire appliquer (exécution par substitution).

Gabriel Willemin s'interroge sur la possibilité d'opérer des contrôles et mesures permanents plutôt que ponctuels.

Jacques Vuillaume, Conseiller président de la commission de médiation, explique que les modalités d'exécution des tests sont fixées par les spécialistes en la matière. Ils sont ainsi effectués de manière à être représentatifs d'une situation d'exploitation standard. Des contrôles « surprises » ont par ailleurs aussi été effectués.

Il apparaît aujourd'hui que l'Etat s'est engagé de manière importante dans le dossier et Albert Piquerez souhaite que cela permette d'aboutir à la résolution des nuisances et problèmes rencontrés jusqu'à présent.

Albert Piquerez, Maire, présente en cette fin de législature un bilan des 4 premières années de vie de la commune de Clos du Doubs. Le Bilan est positif. Malgré des changements fondamentaux importants, les projets amorcés par les anciennes communes ont pu être menés à bien. Des travaux ont été réalisés dans tous les endroits du territoire communal, pour le bien du développement communal. La future législature annonce déjà son lot de travaux et le Conseil mettra tout en œuvre pour les réaliser à satisfaction. Albert Piquerez adresse enfin ses remerciements aux Conseillers et à l'ensemble du personnel communal pour le travail accompli et leur engagement futur en faveur de la Collectivité.

5. Divers

Gérard Jeannerat confirme à Gabriel Willemin que le projet de chauffage à distance est en bonne voie et devrait se concrétiser en 2013.

Dominique Paupe adresse également ses remerciements aux élus. Il souhaite plein succès pour leur avenir à ceux qui cesseront leur activité au 31 décembre prochain et félicite les Conseillers concernés pour leur (ré)élection.

Maurice Altermath, vice-maire, adresse à son tour ses remerciements à Albert Piquerez pour le travail accompli durant cette législature.

La parole n'étant plus demandée, le Président souhaite de joyeuses fêtes à tous et lève l'Assemblée à 22.00 h.

ASSEMBLEE COMMUNALE DE CLOS DU DOUBS

Le Président

Le Secrétaire

D. Paupe

Ph. Burket